



## Que peu il faire avec a titre exécutoire

Par **monsieur ray**, le **19/03/2011** à **13:44**

Bonjour,

le 18 février 2011, j'ai reçue un courrier de credirec me réclamant la somme de 4 385.47€ d'un crédit fait en 1989 a Cofidis ( j'ai aucun souvenirs ) après plusieurs appel téléphonique , j'ai envoyée courrier leur demandant le titres exécutoire avec AR.

le 18 mars 2011 j'ai reçue se faneur titre et par conséquent il faut leur envoyée de 4385.47€ dans les plus bref délais ou leur faire 10 chèques de 150€ que peut il fait car , je suis dans possibilité de payée et de des chèques car je suis en surendettement. mercier a tous

Par **amajuris**, le **19/03/2011** à **14:56**

bjr,

je suis surpris que vous ayez eu un prêt et que vous n'avez pas remboursé et que vous n'avez aucun souvenir de ces événements ni de la procédure engagé par votre créancier devant le tribunal.

donc vous n'avez pas déclaré cette dette dans votre plan de surendettement.

êtes-vous sur que ce soit un vrai titre exécutoire, de quel tribunal émane-t-il ?

vous devriez téléphoner au greffe pour avoir confirmation de l'existence de ce jugement. normalement une dette en date de 1989 de 4385,47 € devrait avec les intérêts avoir beaucoup augmenté.

si c'est vraiment un titre exécutoire, seul un huissier peut intervenir pour faire exécuter le jugement.

donc à mon avis obtenez la confirmation de l'existence d'un jugement et ne payez rien avant

d'avoir une demande d'un huissier possédant le titre exécutoire.  
cdt

Par **Marion2**, le **19/03/2011** à **14:57**

Etes-vous certain qu'il s'agit bien d'un titre exécutoire ?

Prenez rendez-vous pour une consultation gratuite avec un juriste afin de lui montrer le document envoyé.

Votre mairie vous renseignera sur ces permanences.

Par **monsieur ray**, le **20/03/2011** à **10:33**

Bonjour a vous et merci de votre réponse on se sans moins seul pour la consultation, je penser le faire .pour le titre exécutoire sa me semble être sérieux , il y a même avec un commandement avant saisie datant du 3 janvier 1991 . et oui pourquoi, je n'ai pas mis cette dette dans mon dossier de surendettement tout simplement car je n'était par aux courant.A l'époque mon adresse était la même que mes parent et je porte le même prenons de mon père décédé il y a plus de 10 ans Donc je pense que ce crédit a était fait a mon issue Les dernière nouvelle de credirec si je donne rien pour la fin du moi il me feront une saisis sur salaire de 216€ peu t'il le faire mercier par avant

Par **Marion2**, le **20/03/2011** à **12:17**

[citation]il me feront une saisis sur salaire de 216€ peut t'il le faire

[/citation]

Oui, s'il y a un titre exécutoire.

Renseignez vous rapidement vous savoir s'il s'agit bien d'un titre exécutoire.

Je me méfie de CREDIREC.